



DDTM des BOUCHES-DU-RHONE

<p>FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE DES INCIDENCES NATURA2000</p> <p>A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS ADMINISTRATIFS</p>	
--	--

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ?

Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu. S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom :

Adresse :

Téléphone : Fax :

Email :

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000

a. Nature et description du projet

- b. Le projet comporte-t-il des éclairages nocturnes ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage
- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon
- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000. Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune : Département des

Lieu-dit et adresse :

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

A (m ou km) du site (nom du site) : (FR93.....)

A (m ou km) du site (nom du site) : (FR93.....)

...

b. Etendue du projet

Surface :

Linéaire :

c. Période envisagée pour les travaux

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- Le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?
- Y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)
- L'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?
- Des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

- Quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

.....

- y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

.....

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

e. Conclusion

Le projet envisagé

- Est susceptible**
- N'est pas susceptible**

D'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins pour la (les) raison(s) suivantes :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

**Reconnaissance de terrain
effectuée le :**

**Fait à
Par :**

Signature

Coordonnées du demandeur :

Nom : **CELLNEX France INFRASTRUCTURES**

Adresse : **58 avenue Emile Zola – 92100 Boulogne-Billancourt**

Téléphone : Fax :

Email : urbanisme-deploiement@cellnextelecom.fr

2ème cas : projet tout ou partie dans un site Natura 2000

Si le site Natura 2000 bénéficie d'un document d'objectifs (DOCOB) approuvé, on trouvera dans celui-ci la plupart des renseignements relatifs à la présence d'espèces ou d'habitats dont la protection est visée par Natura 2000.

Les DOCOB sont consultables en mairie ou sur le site internet de la DREAL PACA.

0 Contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000, chargée de la mise en œuvre du DOCOB

Avez-vous contacté l'animateur (recommandé) ? Oui

Avez-vous consulté le DOCOB du site Natura 2000 ? Oui

L'animateur a-t-il porté à votre connaissance des enjeux particuliers de conservation sur le secteur du projet ou alentour ?
(Préciser ci-dessous)

***NB** : la structure animatrice a seulement un rôle d'information et n'est chargée ni de contribuer à l'élaboration du dossier d'incidence ni de donner un avis sur celui-ci*

J'ai contacté par mail madame Julie Corbon animatrice Natura 2000, qui m'a renvoyé vers madame Carole Maréchal, et cette dame m'a demandé de voir avec madame Corbon.

1 Description du projet

a. Nature et description du projet (remplir également l'annexe jointe « Description de votre projet »)

BOUYGUES TELECOM déploie sur l'ensemble du territoire, des sites de radiotéléphonie mobile destinés à accueillir ses équipements et lui permettre de densifier son réseau ouvert au public afin d'améliorer la qualité de service.

Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'accord du New Deal Mobile passé entre les opérateurs de téléphonie mobile et l'état visant à accélérer la généralisation de la couverture mobile de qualité pour tous les français, sous contrôle de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP).

C'est ainsi qu'à la suite de différentes études, un emplacement a été déterminé pour l'accueil d'une nouvelle antenne relais. Cet emplacement se situe « Petit Sonnailler » sur la commune d'Aurons (13121). Quant aux travaux, ils sont prévus dans le courant de l'année 2025.

Dans le cadre de ce projet, Bouygues Télécom projette les aménagements suivants :

- Installation d'un pylône treillis de 18.35m RAL6008 sur un massif enterré de 4.60 x 4.60m
- Pose de 3 antennes d'environ 2.60x0.43x0.17m sur le pylône peintes en vert RAL6008 sur le pylône
- Pose de 10 coffrets techniques sur mâts proches antennes peints RAL6008
- Pose de 1 Faisceau hertzien sur mât diamètre 0.60m peint RAL6008
- Pose de 2 armoires techniques (Bcubes) superposés de 1.80 x 1.80 x 0.80m et d'un coffret énergie (TD) sur mât sur une dalle béton de 2.00 x 1.50 x 0.25m
- Pose de chemin de câbles
- Mise en place d'une enceinte grillagée d'une hauteur de 2m RAL6005 et d'un portillon
- Pose d'un système d'éclairage
- Mise en exécution des OLD sur un périmètre de 50m autour du site car la commune d'Aurons se situe dans un massif exposé à cette obligation. L'OLD interviendra avant le démarrage travaux.

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Le projet n'étant pas situé en zone de servitude aérienne il ne sera donc pas nécessaire d'installer un éclairage nocturne et diurne permanent.

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Il y a à environ 470m une rivière Le Vabre qui s'écoule, le projet n'aura pas d'incidences et ne modifiera pas le milieu.

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Aucun arbre ne sera supprimé pour le projet, l'obligation légale de débroussaillage sera mise en œuvre 50m autour du projet afin de sécuriser la zone, et seuls les arbustes, herbes et branchages seront éliminés

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000 . Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Le projet est situé :

Nom de la commune **Aurons** Département des **Bouches-du-Rhône**

Lieu-dit et adresse : **Petit Sonnailler – 13121 AURONS**

Site Natura 2000 dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

- A l'intérieur du site (nom du site) : **Garrigues de Lançon et Chaines alentour - FR9310069**
- A (m ou km) du site (nom du site) : (FR93 -----)
- A (m ou km) du site (nom du site) : (FR93 -----)
- ...

f. Etendue du projet

Surface : 35m²

Linéaire :

g. Période envisagée pour les travaux

Courant 2025 / en principe sur le 1^{er} trimestre

h. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- Le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Le projet n'occasionnera pas de discontinuité ou de coupure dans une trame boisée ou une ripisylve. Il ne portera pas non plus atteinte à une haie ou un alignement d'arbre.

- Y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Pas de suppression d'arbres.

- L'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

L'emprise du projet ne se situe pas en bordure de milieu aquatique.

- Des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Il n'y a pas de parois rocheuses, ni de bâtiments à proximité immédiate du projet.

- Quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

.....

- Y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

.....

Insectes (à proximité immédiate des sites Natura 2000)

- Y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Pas de suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités.

f. Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues. La zone d'influence est généralement plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations, bruit
- Comblement de vallons (influence sur l'aval ou la périphérie du projet)
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation du projet
- Autres incidences

g. Etat des lieux de la zone d'influence

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une **cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.**

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est recommandé de fournir quelques photos du site. Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 : Zone pylône



Photo 2 : Accès au site



Photo 3 : Accès au site phase travaux via chemin existant



Photo 4 : Photo environ site

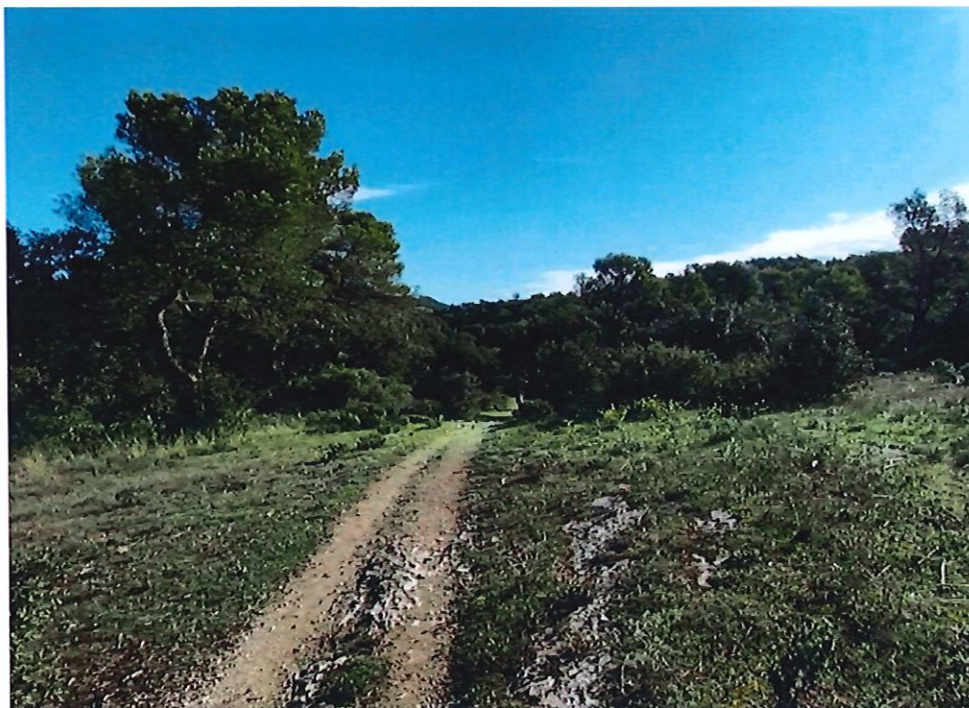
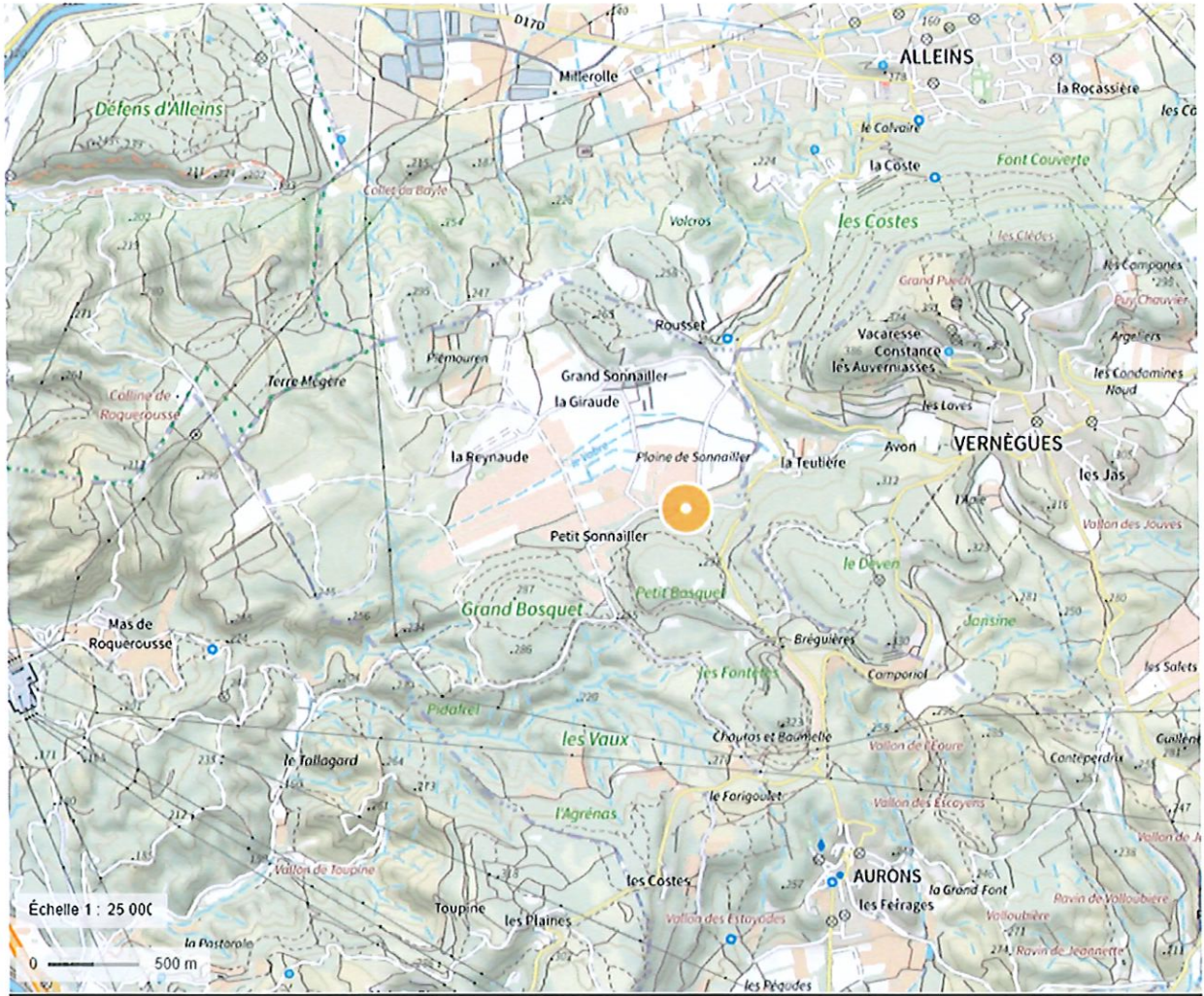


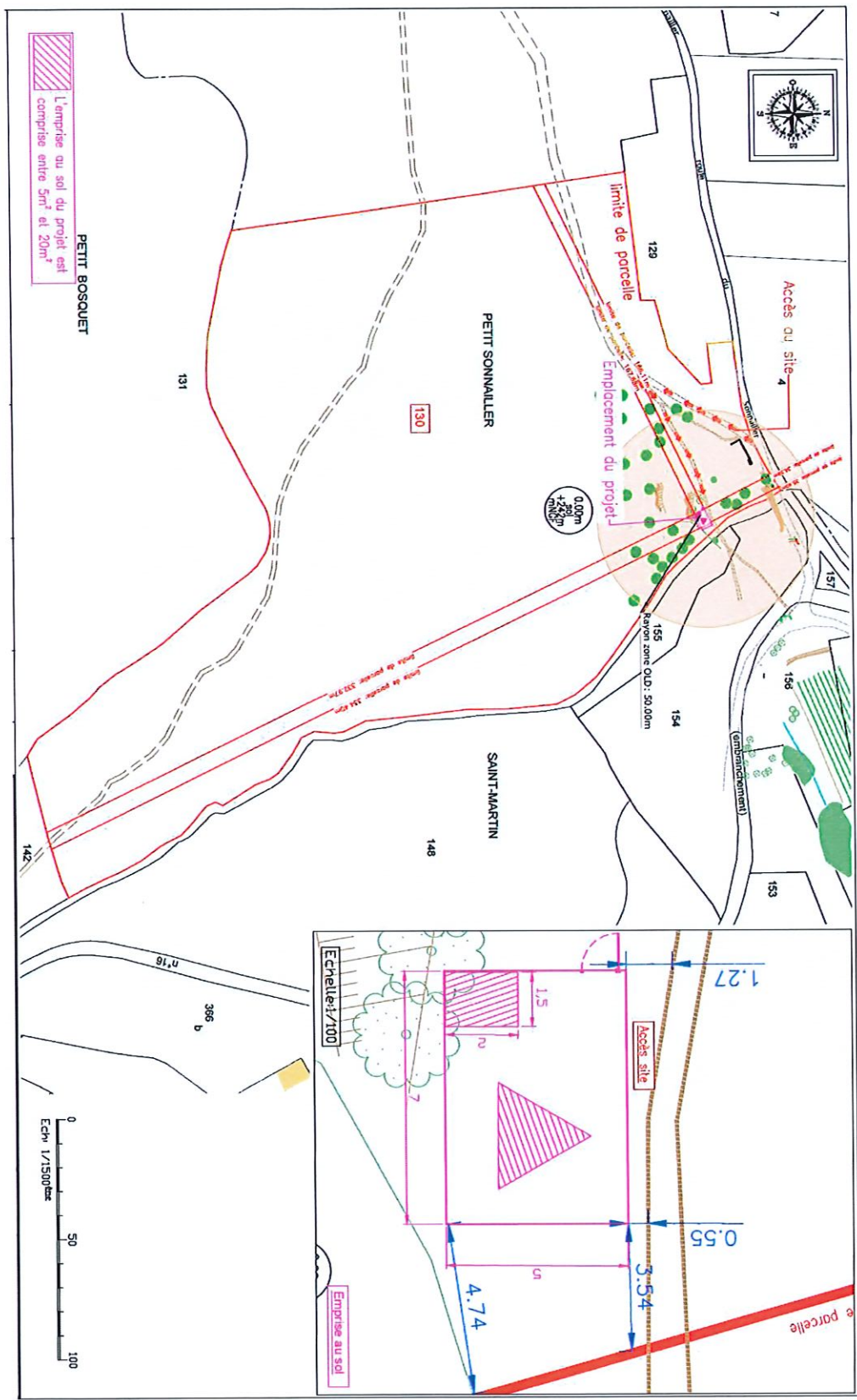
Photo 5 : Photo environ site



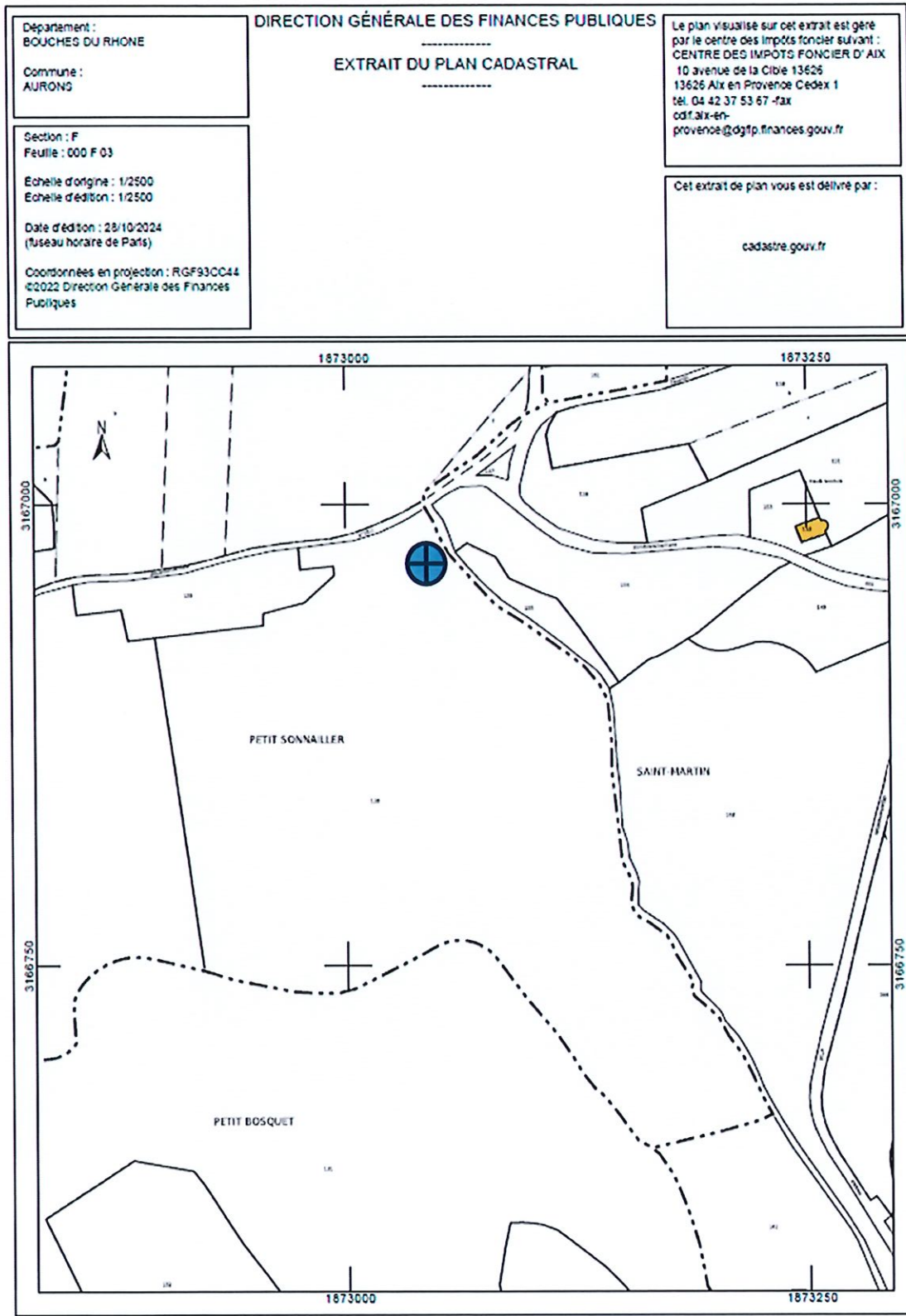
Carte de localisation projet / IGN 1/25000^e



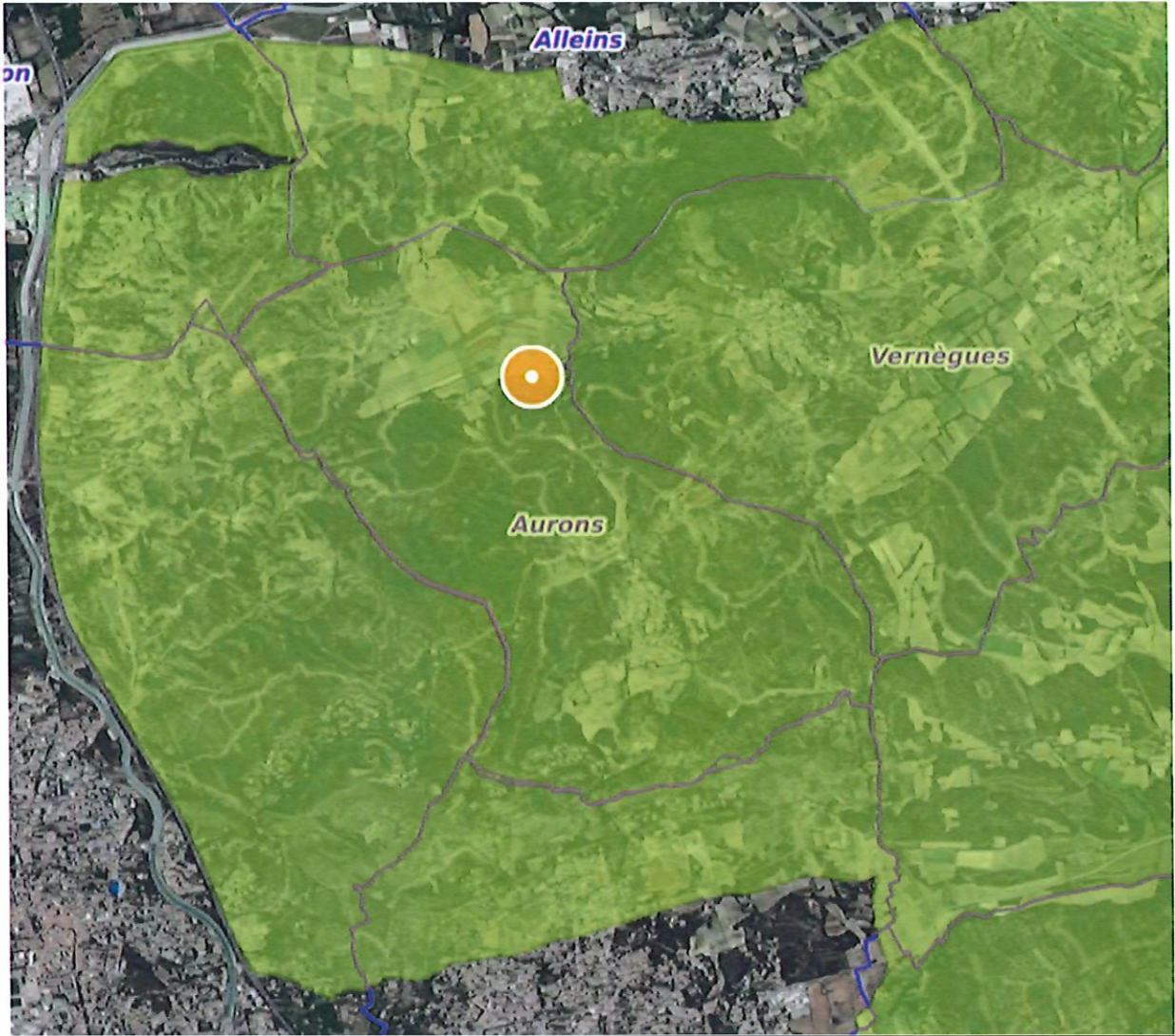
Plan de masse projet



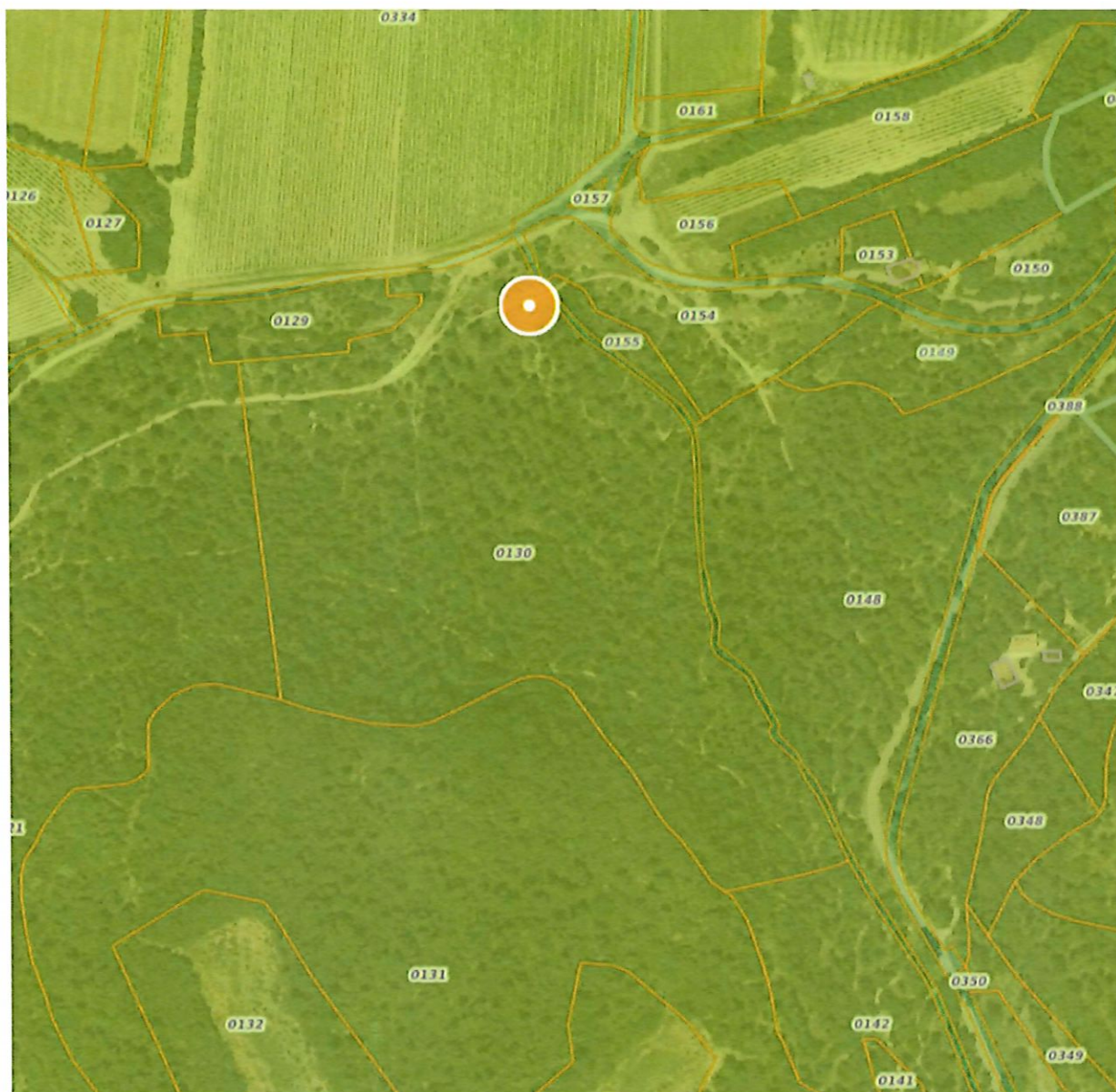
Plan cadastral



Carte Natura 2000



Emplacement projet



SITE NATURA 2000 DIRECTIVE OISEAUX

Identifiant : FR9310069

Nom : Garrigues de Lançon et Chaines alentour

TABLEAU HABITATS NATURELS :

(parmi les habitats présents, listés ci-dessous, distinguer les habitats naturels ayant justifié la désignation du site Natura 2000, faisant seuls l'objet de la présente évaluation, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur)

Remplissez en fonction de vos connaissances et des indications contenues dans le DOCOB

TYPE D'HABITATS NATURELS		Cocher si présent	Commentaires
Milieus ouverts ou semi-ouverts	Pelouse Pelouse semi-boisée lande Garrigue / maquis autre :	X	Garrigue
Milieus forestiers	Forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation Autre :	X	Forêt de résineux
Milieus rocheux	Falaise Affleurement rocheux éboulis Blocs Autre :		
Zones humides	Fossé Cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide Autre :	X	Rivière La Vabre
Milieus littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes Autre :		
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE du ou des sites natura 2000 concernés :

(lister ici uniquement les espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 concernés, liste consultable dans le DOCOB ou à défaut sur

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR824.html>)

Remplissez en fonction de vos connaissances ou des indications contenues dans le DOCOB

Pour les espèces végétales et animales (hors oiseaux), une présélection de l'ensemble des espèces ayant justifié les sites des Bouches-du-Rhône a été faite ci-dessous. Celle-ci n'a pas été faite pour les oiseaux. Dans tous les cas, se reporter à la liste des espèces ayant justifié les sites natura 2000.

GROUPES D'ESPÈCES	Nom de l'espèce	Présent ou potentiel ?	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation, avérée ou potentielle, de la zone d'étude par l'espèce...)	Nature et niveau de l'incidence
Amphibiens et Reptiles	Triton crêté			
	Cistude d'Europe			
	Phyllodactyle d'Europe			
Invertébrés	Cordulie à corps fin			
	Agrion de mercure			
	Damier de la succise			
	Laineuse du prunellier			
	Ecaille chiné			
	Lucane cerf-volant			
	Pique-prune			
	Rosalie des Alpes			
	Grand capricorne			
	Ecrevisse à pattes blanches			

Mammifères	Castor d'Europe			
	Grand Rhinolophe			
	Petit Rhinolophe			
	Rhinolophe Euryale			
	Grand Murin			
	Petit Murin			
	Murin de Bechstein			
	Murin de Capaccini			
	Murin à oreilles échanquées			
	Minioptère de Schreibers			
	Barbastelle			
Poissons	Lamproie marine			
	Lamproie fluviatile			
	Apron			
	Chabot			
	Barbeau méridional			
	Bouvière			
	Blageon			
	Toxostome			
	Alose feinte			

Plantes	Sabline de Provence				
Oiseaux (lister uniquement ici les espèces ayant justifié la désignation des ZPS concernées)	Circaète Jean le Blanc	Présence	Couple espèce migratrice présente de mars à septembre		

Le cas échéant, autres espèces remarquables animales ou végétales (à titre d'information)				

h. Incidences du projet

Reprendre sommairement ici les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Le principal impact de notre projet aura lieu durant la phase travaux avec la création d'une tranchée pour le raccordement énergie (qui sera faite au niveau du chemin d'accès) et de la création du massif enterré.
Les arbres seront maintenus.

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et dans quelles proportion) :

Pas de destructions d'espèces d'intérêts communautaires.

i. Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de celui-ci.

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

Préciser les raisons pour lesquelles le projet n'est pas susceptible d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 concernés :

L'enjeu principal va résider au moment de la phase travaux, afin d'éviter de déranger les espèces présentes.
Le chemin d'accès est existant et nous n'abattons aucun arbre.
L'exploitation du site par la suite n'impliquera pas de destruction ni de détérioration du site actuel, nous n'intervenons que très peu de fois au cours de l'année environ 3 à 5 fois par an pour la maintenance ou s'il y a une panne.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint au dossier administratif du projet et remis au service instructeur.

Reconnaissance de terrain effectuée le : 09/12/2024

Fait à Aix-en-Provence

Par : Amandine GABRILLARGUES (chargée de recherche déploiement)

Signature



Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/rubrique.php?id_rubrique=167

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/-Les-outils->

- **Information cartographique CARTELIE :**

http://cartelie.application.i2/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13

(voir notice en page suivante)

- **Dans les fiches de sites région PACA :**

Sur le site internet Portail Natura 2000 :

<http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/REGFR82.html>

- **Dans le DOCOB (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :**

Sur le site internet de la DREAL :

www.paca.ecologie.gouv.fr/DOCOB

- **Dans le Formulaire Standard de Données du site :**

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

- **Après de l'animateur du site :**

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.ecologie.gouv.fr/Participer>

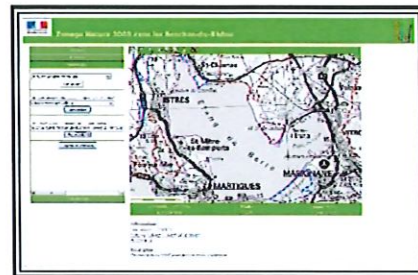
- **Après de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer :**

<http://www.ddtm13.org/>

(Voir l'onglet « Géolocalisation » pour contacter le service territorial concerné)

Cartélie Natura 2000 dans les Bouches-du-Rhône


ICI >> [lien inTERnet](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13)
[http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?
carte=Natura2000&service=DDTM_13](http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=Natura2000&service=DDTM_13)



Notice

>> Pour une première utilisation regarder directement le texte « recherche », surligné en jaune ci-dessous

MENUS SITUES A GAUCHE DE LA FENETRE (peuvent être déployés par simple clic)	Légende
	Thèmes
	Recherche
	Préférences

- >> **Légende**
fait référence aux sites désignés au titre de la directive Habitat ou Oiseaux
- >> **Thèmes**
ne devrait pas servir ici, la carte ayant déjà été optimisée pour l'utilisateur
- >> **Recherche**
 - soit par commune,
 - soit par site (Directive Oiseaux ou Habitats) : une fenêtre apparaît, il faut ensuite cliquer sur les jumelles 
- >> **Préférences**
 - permet de choisir une échelle dans la liste ou de saisir une échelle au choix (NB : les fonds de plan de l'IGN ne s'affichent plus en-dessous de 1/ 10014)
 - permet l'enregistrement d'une vue dans une liste en bas à gauche, pour éventuellement y revenir plus tard, en la sélectionnant

NAVIGATION SUR LA CARTE														
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12		

- >> 1 : déplacer la vue dans n'importe quelle direction
- >> 2 : zoomer soit par un simple clic sur un point, qui sera le centre de la nouvelle vue, soit par un clic long dessinant un rectangle, pour définir la nouvelle vue,
- >> 3 : « zoom arrière » par un simple clic sur la loupe
- >> 4 : revenir à la vue globale du département
- >> 5 et 6 : revenir sur la vue précédente et vice versa
- >> 7 : mesurer une distance entre 2 points ou d'un parcours : plusieurs points successifs peuvent être placés par simple clic (la distance cumulée apparaît en bas à droite) ; un double clic final valide le parcours total

- >> 8 : mesurer une surface (même fonctionnement que 7)
- >> 9 : cliquer sur l'outil puis sur un point de la carte pour obtenir les informations d'appartenance à un ou plusieurs sites

Fiches descriptives des sites

Un clic sur le **N° du site** permet d'accéder à la fiche correspondante sur le site web national <http://www.natura2000.fr>

DIRECTIVE HABITATS

N° du site	Nom du site
FR9101405	LE PETIT RHONE
FR9101406	PETITE CAMARGUE
FR9301589	LA DURANCE
FR9301590	LE RHONE AVAL
FR9301592	CAMARGUE
FR9301594	LES ALPILLES
FR9301595	CRAU CENTRALE - CRAU SECHE
FR9301596	MARAIS DE LA VALLEE DES BAUX ET MARAIS D'ARLES
FR9301597	MARAIS ET ZONES HUMIDES LIEES A L'ETANG DE BERRE
FR9301601	COTE BLEUE - CHAINE DE L'ESTAQUE
FR9301602	CALANQUES ET ILES MARSEILLAISES - CAP CANAILLE ET MASSIF DU GRAND CAUNET
FR9301603	CHAINE DE L'ETOILE- MASSIF DU GARLABAN
FR9301605	MONTAGNE SAINTE VICTOIRE - FORET DE PEYROLLES - MONTAGNE DES UBACS - MONTAGNE D'ARTIGUES
FR9301606	MASSIF DE LA SAINTE BAUME
FR9301998	BAIE DE LA CIOTAT
FR9301999	COTE BLEUE MARINE

DIRECTIVE OISEAUX

N° du site	Nom du site
FR9112013	PETITE CAMARGUE LAGUNO-MARINE
FR9310019	CAMARGUE
FR9310064	CRAU
FR9310067	MONTAGNE SAINTE VICTOIRE
FR9310069	GARRIGUES DE LANÇON ET CHAÎNES ALENTOUR
FR9312001	MARAIS ENTRE CRAU ET GRAND RHÔNE
FR9312003	LA DURANCE
FR9312005	SALINES DE L'ETANG DE BERRE
FR9312007	ILES MARSEILLAISES - CASSIDAIGNE
FR9312009	PLATEAU DE L'ARBOIS
FR9312013	LES ALPILLES
FR9312015	ETANGS ENTRE ISTRES ET FOS
FR9312017	FALAISES DE NIOLON
FR9312018	FALAISES DE VAUFRÈGES

COMPLEMENTS POSSIBLES A LA DESCRIPTION SYNTHETIQUE DE VOTRE PROJET (2 pages)

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
BRUIT, FREQUENTATION HUMAINE			
chantier lourd => implique une réflexion sur le calendrier, afin d'éviter les périodes sensibles			
chantier léger			
bruit, engins motorisés			
fréquentation humaine conséquente			
REJETS			
rejets solides, macro-déchets			
rejets liquides (effluents)			
rejets gazeux, fumées, poussières			
EAUX			
modification des eaux de surface (drainage, turbidité, curage...)			
modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)			
SOLS			
terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage, enrochement...)			
forte artificialisation des sols (béton, goudron...)			
aires de stockage, parkings, bâtiments			
modification chimique des sols (épandage boues, engrais ...)			

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
VEGETATION			
piétinement voire destruction de la végétation			
changement drastique de couvert végétal (défrichage, plantation...)			
brûlage			
DIVERS			
éclairage nocturne			
barrières, grillages => risque si peu perméables à la circulation des espèces			
obstruction de macro-cavités (grotte) ou de micro-cavités (trous dans vieux muret...)			
mats, pylônes, câbles aériens, pâtes			
ouvrage hydraulique (micro-barrage, grand fossé, chenal...)			
ouvrage linéaire => risque si rupture de continuités écologiques (haies, zones humides...)			
voiries lourdes (routes, chemins carrossables)			
voiries légères (sentiers non carrossables)			